



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

Nombre de conseillers :

En exercice.....15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 12  
 Votants.....15  
 Procurations.....3

Date de la convocation : 22/09/2025

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 26 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, Maire.

**PRÉSENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS :** Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Monsieur Allan ASSIÉ a donné procuration à Madame Rolande COBO.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**SÉANCE N° 6**

**DÉLIBÉRATION N° 1**

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 6**

**DÉLIBÉRATION N° 2**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2025**

Monsieur le Maire, après avoir transmis le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2025 à tous les conseillers pour lecture et validation, demande si des observations sont relevées sur le présent procès-verbal et invite le conseil municipal à l'approuver.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2025.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 6**

**DÉLIBÉRATION N° 3**

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2158-2367 : Convention MO a2e eau potable		11 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		11 000.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				11 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				11 000.00 €
<b>Total</b>		11 000.00 €		11 000.00 €
<b>Total Général</b>		11 000.00 €		11 000.00 €

Le conseil municipal décide d'autoriser la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 6  
DÉLIBÉRATION N° 4  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4**

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2152-2319 : Voirie affaissement Grand Rue	5 000.00 €			
D 2158-2327 : Convention eaux pluviales MO		5 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	5 000.00 €	5 000.00 €		
<b>Total</b>	5 000.00 €	5 000.00 €		
<b>Total Général</b>		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal décide d'autoriser la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 6  
DÉLIBÉRATION N° 5  
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 :

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 203-3001 : CONSULTATION MARCHÉ MO ASS B	11 000.00 €			
D 203-3001 : CONSULTATION MARCHÉ MO ASS B	5 000.00 €			
D 203-3001 : CONSULTATION MARCHÉ MO ASS B	4 500.00 €			
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 500.00 €</b>			
D 2158-3003 : STATION EPURATION REFREGIES		1 500.00 €		
D 2158-3014 : Pont Vieux 2/2024 Ch.Branta-sce		3 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>4 500.00 €</b>		
R 1641 : Emprunts en euros			16 000.00 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>16 000.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>20 500.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>-16 000.00 €</b>		<b>-16 000.00 €</b>

Le conseil municipal décide d'autoriser la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 6  
DÉLIBÉRATION N° 6**

**STRATÉGIE D'ORGANISATION DU PRINCIPE DE LA BONNE GESTION  
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Suite à l'abandon de la loi déléguant la gestion de l'eau et de l'assainissement aux Communautés de Communes, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'engagement de la commune en vue de l'amélioration des réseaux existants et de la création d'une station d'épuration à Refrégies.

Actuellement les réseaux eau et assainissement sont exploités par la commune sous forme de régie municipale. C'est un sujet majeur sur lequel l'équipe municipale est très investie.

Actuellement un agent technique est formé par :

- Aveyron ingénierie et une prestation complémentaire assurée par la société VEOLIA (pour toute la partie électromécanique et divers).
- L'ensemble de l'équipe technique est mobilisé en l'absence de celui-ci et des périodes d'astreintes ont été mises en place afin d'assurer une gestion efficace.

Notre engagement en matière d'assainissement est reconnu et suivi de près : Adhérente à Aveyron ingénierie, la commune bénéficie de l'expertise des agents de la MPEE. Des visites fréquentes d'assistances techniques (mesures, analyses, mises en place d'actions correctrices) sont réalisées sur place.

Des travaux d'amélioration sont prévus sur les réseaux (500 K€) et la création d'une station d'épuration sur le hameau de Refrégies (100 K€).

Des aides sont sollicitées au niveau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et auprès du département afin de finaliser ses projets indispensables aux enjeux environnementaux et économiques. Une réunion est prévue en novembre avec l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal décide de se prononcer pour une bonne gestion durable de ses services.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil :

DECISION 2025-14	DIA H-139, L-572, L-573 (rue de la Cabrone)
DECISION 2025-15	DIA I-698 et I-741 (route du Bois de l'Abbé)
DECISION 2025-16	DIA H-1404 et H-1407 (chemin des Carbounials)
DECISION 2025-17	DIA H-598 et H-5995 (rue du Malpas)
DECISION 2025-18	DIA H-1522 (rue de Garonne)
DECISION 2025-19	DIA H-115 (rue de la Cabrone)

DEVIS	SUD NETTOYAGE	264 € TTC (Nettoyage salle d'animation + école)
	VEOLIA	836,88 € HT (Lampe UV)
	GESTES PROPRES	244 € HT (Sacs poubelles)
	NUISIBLES OUT OF	317,14 € TTC (Destruction nid de frelons)
	SMICA	407,95 € TTC (Fourniture informatique école)
	CHUBB	225,04 € TTC (Extincteur)
	FRANSONHOMME	370,48 € TTC (Fournitures eau : compteurs et raccords)
	FRANSONHOMME	328,63 € TTC (Fournitures eau : clapet)
	GILBERT FERRIERES	267,30 € TTC (Vernis)
	GEDIMAT	104,81 € TTC (fournitures services techniques)
	FRANSONHOMME	233,88 € TTC (Fournitures assainissement : regard)
	ALAIN LE MAGICIEN	800 € TTC (Animation marché de Noël)
	VEOLIA	1405 € HT (Pompe de relevage PR du Martinet)
	MARTIN JEAN-FRANCOIS	5 612,40 TTC (Création sanitaire Maison du Parc)
	MARTIN JEAN-FRANCOIS	6 127,20 TTC (Eclairage Maison du Parc)
	MARTIN JEAN-FRANCOIS	13 964,40 TTC (Chauffage Maison du Parc)

- Les travaux de la Maison du Parc, installation du chauffage, réfection de l'éclairage et création de sanitaires, vont commencer, cela permettra de transférer de la salle d'animation les activités impliquant peu de personnes et ainsi de réduire les coûts de chauffage de la grande salle ;
- Remerciements des Restos du Cœur pour la subvention accordée par la mairie ;
- Suite à sa demande de rendez-vous, Monsieur Luigi de Zarlo sera reçu par la commission Animation, deux dates lui ont été proposées ;
- Une facture va être émise à l'ordre de Monsieur Blanc et de Madame Fondard afin de régulariser les frais de raccordement au réseau d'assainissement ainsi que l'abonnement au service ;
- Un nouvel expert est intervenu pour constater l'état de la maison de la famille de Crazannes, son rapport est attendu dans les prochains jours ;
- Suite au courrier du cabinet infirmier de la Grand rue qui est à la recherche d'un nouveau local, le maire demande aux conseillers de voter sur la possibilité de leur attribuer le local du médecin sous la mairie. Par 14 voix contre et une voix pour, le conseil municipal s'oppose à l'attribution de ce local au cabinet infirmier, préférant le réserver à un médecin. Monsieur le Maire recevra les infirmières et leur fera part de la proposition de Monsieur Chary qui peut aménager un local, avec places de parking, au rez-de-chaussée de l'ancienne fabrique des pâtés Quatrefoies, rue du Moulin. Monsieur le Maire réitère sa volonté de faire tout son possible pour aider les infirmières à trouver un nouveau local, dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

**La séance est levée à 21 h30**

Le secrétaire de séance,  
Jean Luc BRITO



Le maire,  
Claude VIGAR

